



**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2024.00167/2024 du 06/12/2024**

Nombre

De Conseillers en exercice : 49

De Présents : 31

De Votants : 38

Dont vote par procuration : 7

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 30 novembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inayatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

OBJET :

**Décisions prises par le
Maire en 2024 par
délégation du conseil
municipal**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 16/12/2024 que la convocation avait été faite le 30/11/2024.

Le Maire.

Absents : (11)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (7)

M. Anassi ALI donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Djamaeldine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mounib SOILHI MOHAMED donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Vu la délibération n°2022.00039/2022 en date du 02 avril 2024 portant précisions et actualisation des délégations de pouvoir au Maire ;

Considérant que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le Maire peut exercer par délégation du conseil municipal ;

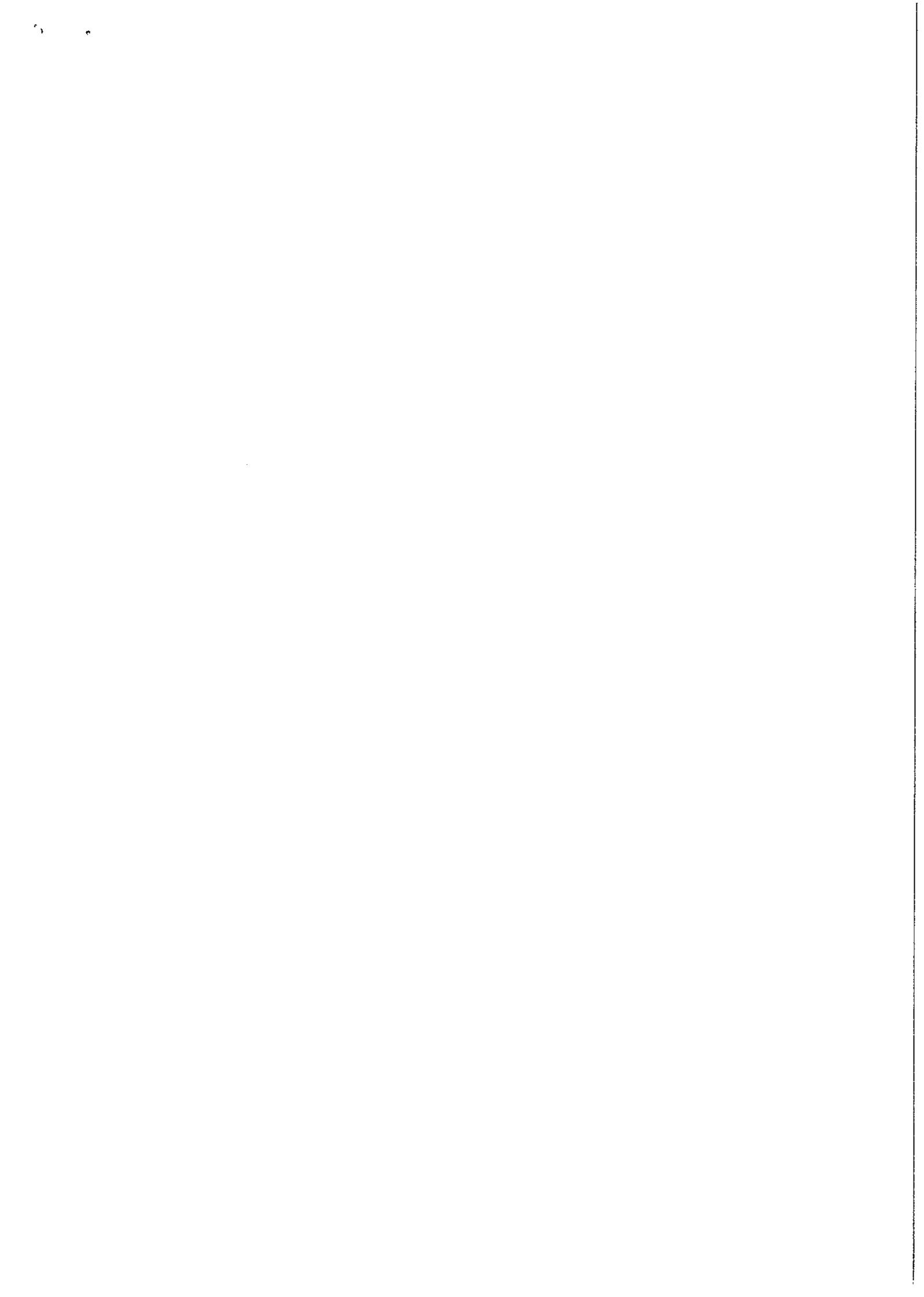
Considérant que par une délibération n°2020.00054/2020 en date du 24 juillet 2020 le conseil municipal a délégué des pouvoirs au Maire, qui ont été actualisés par une délibération n°2022.00039/2022 en date du 02 avril 2024 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées ;

Considérant que pour l'année 2024, le Maire a pris les décisions suivantes :

- Décision 2024.00001 : demande d'une subvention au titre de l'ANS-FFF 2024 pour la construction du stade municipal de Tsoundzou (complément financement) ;
- Décision n°2024.00002 : demande d'une subvention au titre de l'ANS-FFF 2024 pour l'aménagement du terrain mouchoir à Cavani ;
- Décision n°2024.00003 : demande d'une subvention fonds vert pour la construction d'un pont routier à Kwalé ;
- Décision n°2024.00004 : demande d'une subvention fonds vert au titre de l'année 2024 pour la réhabilitation de voiries du village de Passamainty – commune de Mamoudzou ;
- Décision n°2024.00005 : demande de subvention au titre du fonds vert 2024 pour des travaux d'extension d'éclairage public dans les villages – commune de Mamoudzou ;
- Décision n°2024.00006 : demande d'une subvention au titre du fonds vert 2024 pour des travaux d'éclairage public aux Haut Vallons – commune de Mamoudzou ;
- Décision n°2024.00008 : demande d'une subvention au titre de l'ANS-2024 pour la réhabilitation du terrain mouchoir et du plateau sportif de Cavani ;
- Décision n°2024.00009 : demande de subvention au titre du fonds vert 2024 pour les travaux de sécurisation de la RD3 et de la mise en place d'une piste cyclable ;
- Décision n°2024.00010 : demande de subvention pour construction du stade de Kawéni ;
- Décision n°2024.00011 : renouvellement de la convention entre le GIP CRPV-CS MAORE OUVOIMOJA et ses adhérents (collectivités territoriales de Mayotte, Etat et autres administrations publiques) ;
- Décision n°2024.00012 : viabilisation et création sur de logements sur la Geôle (Kawéni) - demande de subvention au titre du FRAFRU ;
- Décision n°2024.00013 : demande de subvention au titre du DSIL 2024 pour le projet de construction de la maison des sports de Kawéni ;
- Décision n°2024.00014 : aménagement de la zone scolaire de Kawéni ;
- Décision n°2024.00015 : demande de subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024 pour la sécurisation et la surveillance des écoles ;
- Décision n°2024.00016 : demande d'une subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024 pour l'acquisition de deux modulaires pour l'école élémentaire de Vahibé 2 ;
- Décision n°2024.00017 : demande d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024, pour la réhabilitation du plateau sportif de M'gombani ;
- Décision n°2024.00018 : demande d'une subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024 pour l'acquisition de deux modulaires pour l'école élémentaire de Vahibé 2 ;



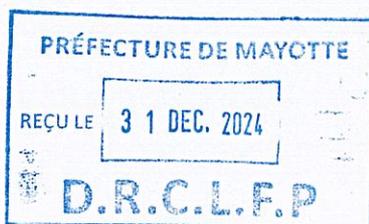


- Décision n°2024.00019 : demande d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024 pour la réhabilitation du plateau sportif de M'gombani ;
- Décision n°2024.00020 : demande d'une subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024 pour la sécurisation du cimetière de Doujani ;
- Décision n°2024.00021 : demande d'une subvention au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour l'extension de la vidéoprotection urbaine ;
- Décision n°2024.00024 : demande d'une subvention au titre de la DSCEES pour l'année 2024, pour la rénovation de 6 salles de classe pour l'école maternelle de Cavani jardin fleuri ;
- Décision n°2024.00025 : demande d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2024 pour la réhabilitation des voiries de Mamoudzou ;
- Décision n°2024.00026 : demande de subvention au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour l'année 2024 pour la sécurisation des plateaux couverts de Vahibé et Baobab ;
- Décision n°2024.00027 : demande d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024, pour l'installation de toilettes publiques ;
- Décision n°2024.00028 : demande de subvention au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) pour l'année 2024 pour l'extension de la vidéoprotection urbaine et aménagement du CSU ;
- Décision n°2024.00029 : demande d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2024 pour l'installation de lavabo et WC dans les écoles ;
- Décision n°2024.00030 : demande de subvention au titre du FEI pour l'année 2024 pour la réhabilitation des voiries de Mamoudzou ;
- Décision n°2024.00031 : demande d'une subvention auprès de la CADEMA pour les études et les travaux de construction du bâtiment multimodal de Mandzarsoua ;
- Décision n°2024.00032 : autorisant la conclusion et la signature d'un concours ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de prendre acte des décisions prises par le Maire dont la liste est jointe ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.



Fait à Mamoudzou, le 09/12/2024

Le Maire
de Mamoudzou

Ambdilwahedou SOUMAÏLA



Abstention (0) :
Contre (0) :